



## FACILITÉ EUROPÉENNE POUR LA PAIX

Un fonds hors budget de l'UE destiné à consolider la paix et à renforcer la sécurité internationale

#EUDefence #FutureofEurope



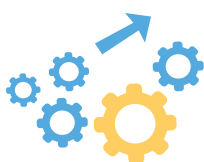
13 juin 2018

Dans un environnement mondial plus difficile, l'Union européenne doit intensifier ses actions destinées à améliorer sa capacité à prévenir les conflits, à consolider la paix et à renforcer la sécurité internationale. En proposant une **nouvelle facilité européenne pour la paix** (FEP), l'Union européenne franchit une étape supplémentaire vers l'affirmation de son rôle d'acteur mondial.

La FEP est une proposition de la haute représentante visant à créer un nouveau fonds hors budget, un fonds en dehors du budget pluriannuel de l'Union, doté d'une enveloppe de **10,5 milliards d'euros**. Elle permettra de financer des actions opérationnelles relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense. Elle regroupera des mécanismes hors budget existants, à savoir le mécanisme Athena ou la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, consacrés à la sécurité et à la défense, en surmontant leurs lacunes et leurs limites.

### POURQUOI LA FACILITÉ EUROPÉENNE POUR LA PAIX EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

L'objectif de la FEP consiste à :



**Accroître l'efficacité des opérations :** la FEP a pour but de financer les coûts communs des missions et opérations militaires relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE. Elle fera en sorte que les fonds de l'UE soient disponibles de manière permanente, ce qui permettra un déploiement rapide et renforcera la flexibilité. Pour l'heure, dans le cadre du mécanisme Athena, une part relativement faible – de l'ordre de 5 à 10 % – des coûts des opérations militaires est couverte par un financement commun. La FEP propose d'augmenter sensiblement les coûts communs afin d'assurer une plus grande solidarité;



**Soutenir les partenaires :** la FEP donnera à l'Union la capacité de contribuer au financement d'opérations militaires de soutien de la paix menées par des partenaires internationaux à l'échelle mondiale. Jusqu'à présent, la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique autorisait uniquement le financement d'opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique;



**Mener des actions plus larges :** à l'heure actuelle, l'UE dispose d'une capacité limitée à entreprendre des actions militaires ou dans le domaine de la défense, telles que le renforcement des capacités ou la fourniture de formations, de matériel ou d'infrastructures. La FEP contribuera au renforcement des capacités des forces armées des pays partenaires à préserver la paix, à prévenir les conflits et à relever les défis en matière de sécurité. Par exemple, les missions de formation militaire de l'UE se heurtent parfois au fait que les partenaires ne peuvent bénéficier suffisamment des éléments appris pendant la formation en raison, souvent, d'un manque de matériel ou d'installations de base. La FEP permettra à l'UE de fournir un soutien global grâce à des paquets intégrés qui peuvent comprendre des formations, du matériel et d'autres moyens d'appui. Les partenaires pourront ainsi réagir aux crises et relever les défis en matière de sécurité par eux-mêmes.

La FEP ne couvrira que les dépenses qui ne peuvent être financées au titre du budget de l'Union en raison de leurs implications opérationnelles dans le domaine militaire ou de la défense, conformément au traité UE (article 41, paragraphe 2, du TUE). Elle contribuera donc à maximiser l'impact, l'efficacité et la durabilité des actions extérieures de l'UE dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Grâce à la FEP, l'UE sera en mesure d'en faire davantage et d'agir plus rapidement en utilisant des moyens militaires et de défense en cas de besoin.



## FINANCEMENT

La FEP sera financée au moyen de contributions des États membres de l'UE, sur la base d'une clé de répartition du revenu national brut. Son plafond proposé est de 10,5 milliards d'euros sur une période coïncidant avec le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

La FEP simplifiera et rationalisera des modalités de financement précédemment différentes, notamment le mécanisme Athena et la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, tout en permettant une flexibilité maximale et une fongibilité intégrale. Les actions financées par la facilité seront décidées par le Conseil et le contrôle des États membres sera assuré par l'intermédiaire d'un comité de gestion.

**10,5 milliards  
d'euros**



## LA FACILITÉ EUROPÉENNE POUR LA PAIX REMPACERA-T-ELLE D'AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'UE ?

- La FEP remplacera la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et le mécanisme Athena. Elle continuera à financer les actions actuellement soutenues par l'intermédiaire de ces instruments, mais permettra à l'UE de surmonter leurs limites géographiques et thématiques, en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours des dernières années.
- La FEP n'a pas vocation à financer des dépenses qui peuvent l'être au titre du budget de l'Union.
- Le soutien accordé aux partenaires au titre de la FEP contribuera à la réalisation des objectifs de politique étrangère et de sécurité de l'UE tels qu'ils figurent dans le traité sur l'UE. Il sera soumis à des contrôles stricts, notamment en ce qui concerne sa conformité aux principes démocratiques et aux normes en matière de droits de l'homme.
- La cohérence sera assurée entre les actions financées au titre de la FEP et d'autres actions entreprises dans le cadre de la PESC ou d'autres instruments de l'action extérieure de l'Union, notamment les mécanismes pertinents dans le domaine du renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement (RCSD).